



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Orne

COMMUNE de LONGNY-LES-VILLAGES

L'an **deux mil vingt, le vingt quatre juin, à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LONGNY-LES-VILLAGES, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Christian BAILLIF**.

Étaient présents : M. Christian BAILLIF, Mme Danièle LALAOUNIS, Mme Anne-Marie LECARPENTIER, Mme Nathalie GAREL, M. Gilles ORY, Mme Roselyne BRAULT, Mme Edith DESAILLY, M. Gilles DUJARDIN, Mme Anne-Marie DURAND, M. Jean-Marc NAEL, M. Roger PLESSIS, M. Jérôme-Pierre VÉRAIN, M. Marcel VIANDIER, Mme Elyane ENCELIN, Mme Frédérique ROYER-BERGER, M. Jean-Vincent DU LAC, Mme Céline LEROY, M. Thierry PIOT, M. Bertrand FABRE, Mme Jacqueline ROULIN, Mme Géraldine GEFFROY-PICHOT, M. Pascal ROBACHE, Mme Sylvaine RICHER, M. Michel BERNARDI, M. Bernard CALIXTE, Mme Cécile GARO, M. Michel DESCHAMPS, Mme Christelle LEGRAND, Mme Françoise ROBINEAU.

Étaient absents : Mme SACHS-JEANTET, Mr Marc BELAND

Procurations : Mme Céline SACHS-JEANTET en faveur de Mme Elyane ENCELIN, M. Marc BELAND en faveur de M. Jean-Marc NAEL.

Secrétaire : M. Jean-Marc NAEL.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la dernière séance. Madame ENCELIN s'abstient sur deux points : le SIAEP de Longny et pour le restaurant. Pour le restaurant elle fait remarquer que la façon dont est rédigé le compte-rendu laisse penser qu'il y a deux candidats et qu'il n'y en aura pas d'autres.

Monsieur Vérain s'abstient aussi car il était absent.

Compte-rendu par le Maire des délégations reçues du Conseil

Rénovation église de Malétable incidence COVID 19

- prolongation de délai de la Maîtrise d'oeuvre 1800,00 € HT
- prolongation de délai LOCATECH (surlocation échaffaudage 1 825 HT)
- Prolongation de délai Pierre et Patrimoine lot maçonnerie 348 € HT
- Entreprise AUBERT plus-value 660 HT pour fourniture et pose grillage
- OS prolongation de délai pour les lots 1 à 8

Signature devis Konica Minolta pour l'ensemble des imprimantes multifonction incluant celle de La Lande sur Eure pour 2629 HT par trimestre au lieu de 2976 HT.

Résiliation copieur RICOH de La Lande sur Eure

Avenant transfert de siège social CMA pour les marchés suivants :

Couverture Hôtel de Ville

Couverture église de Neuilly sur Eure

Réfection façade mur Hôtel de Ville

Signature devis Challier pour remplacement évacuation évier à La Lande sur Eure montant 320,88 HT

Devis DECLERCQ pour remplacement robot Vortex à la piscine pour 1 641,50 HT

Résiliation des 4 abonnements Tel portable de longny au Perche

Signature des contrats CDD des régisseuses pour la piscine et de Monsieur OMNES maitre nageur

INFORMATION :

1 – Désignation des représentants au Conseil d'Administration de l'Association Marguerite Guérin (EHPAD)

Le 2ème adjoint explique que s'agissant d'une association privé, ce point n'es pas à délibérer. C'est l'association qui invite des membres au Conseil d'Administration et actuellement Madame LALAOUNIS est membre de droit.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-057 : Désignation des représentants au Conseil d'Administration du collège Félix Leclerc

Monsieur le Maire indique qu'il est demandé au Conseil Municipal de nommer un titulaire et un suppléant pour représenter la commune de Longny les Villages au Conseil d'Administration du collège Félix Leclerc.

Il propose donc les personnes suivantes :

- Christian BAILLIF, maire de Longny les Villages, titulaire
- Jean-Vincent du LAC, maire délégué de Longny au Perche, suppléant

Le Conseil Municipal délibère et accepte les choix proposés, à savoir :

Monsieur Christian Baillif, titulaire
Monsieur Jean-Vincent du LAC, suppléant

31 VOTANTS

31 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-058 : Désignation des représentants à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Vu le courrier de la DGFIP du 2 juin 2020

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée.

Monsieur le Maire indique qu'une CCID doit être mise en place, elle doit être composée du maire et de 8 commissaires titulaires ainsi que 8 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Régional/Département des finances publiques dans un délai de 2 mois à partir d'une liste de contribuables en **nombre double** proposée par le Conseil Municipal.

Il nous faut donc désigner 16 Titulaires et 16 suppléants à l'administration des finances publique.

Monsieur le Maire propose de nommer les 8 maires délégués en tant que titulaires.

Monsieur Roger Plessis fait remarquer que les élus nouvellement élus ne connaissent peut être pas leur secteur et qu'il serait préférable de nommer des personnes compétentes les affaires traitées en CCID étant très sérieuses. Il fait part de son souhait d'être titulaire.

Monsieur le Maire prend acte et présente la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Vincent du LAC	Anne-Marie LECARPENTIER
Roger PLESSIS	Jean-Marc NAEL
Marcel VIANDIER	Gilles DUJARDIN
Gilles ORY	Françoise ROBINEAU
Jacqueline ROULIN	Céline LEROY
Thierry PIOT	Danièle LALAOUNIS
Frédérique ROYER BERGER	Jérôme VÉRAIN
Roselyne BRAULT	Cécile GARRO

Monsieur le Maire propose que les maires délégués recrutent un titulaire et un suppléant sur chacune de leur commune parmi leurs citoyens afin de compléter cette liste, transmettent leurs informations lors de la prochaine réunion de Conseil des maires et nous permettre ainsi de donner un état de 32 personnes au Directeur régional.

Le Conseil Municipal délibère :

- Approuve la liste des 8 personnes nommées titulaires et des 8 personnes nommées suppléants.
- Prend note que les maires délégués doivent fournir un titulaire et un suppléant pour la prochaine réunion de Conseil des Maires

31 VOTANTS

31 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-059 : Désignation d'un correspondant sécurité routière

Vu la demande de la DDT (Service application du Droit des Sols) en date du 10 juin 2020,

Monsieur le Maire indique qu'une réunion sera bien organisé par la DDT de l'Orne et que de ce fait il nous est demandé de nommer un correspondant sécurité routière.

Il demande qui serait intéressé, deux personnes se proposent :

Madame Frédérique ROYER BERGER
Monsieur Bernard CALIXTE

Madame ROYER BERGER retire sa candidature et laisse place à Monsieur CALIXTE.

Le Conseil Municipal délibère et désigne Monsieur Bernard CALIXTE, correspondant sécurité routière.

31 VOTANTS

31 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-060 : Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de l'INSEE en 2021

Vu le courrier de l'INSEE Direction Régionale de Normandie du 18 mai 2020 nous demandant de nommer un coordonnateur communal avant le 30 juin 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population de Longny les Villages aura lieu en 2021 et qu'il s'avère nécessaire, à la demande de l'INSEE de nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte de recensement. Ses mission nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de préparation et de réalisation du recensement..

Il propose de nommer Mme PARIS,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

Désigne Madame PARIS Evelyne en tant que coordonnateur communal de la commune pour le recensement de 2021.

31 VOTANTS

31 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-061 : Désignation des délégués pour le Conseil d'Administration des Petites Cités de Caractère

Vu le mail de Monsieur POISSON des Petites Cités de Caractère en date du 12 mars 2020 demandant la nomination des référents PCC (Petites Cités de Caractère)

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'installation des nouveaux conseils municipaux, il convient de nommer deux représentants auprès des Petites Cités de Caractère, qui auront le droit de vote en Assemblée Générale des PCC de l'Orne ainsi qu'un titulaire et un suppléant.

Monsieur le Maire désigne les deux représentants

Jean-Vincent du LAC : Titulaire
Danièle LALAOUNIS Suppléante

Membres élus :

Michel BERNARDI
Edith DESAILLY
Cécile GARO
Roselyne BRAULT
Christian BAILLIF

Membre citoyen : Jean-Pierre MAZERY

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité confirme les personnes désignées ci-dessus

31 VOTANTS

31 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-062 : Désignation des délégués pour le SPR (Site Patrimonial Remarquable)

Comme pour les « Petites Cités de Caractère » il convient de désigner 5 membres au groupe de travail de la pré-commission local du SPR à la Communauté de Commune des Hauts du Perche.

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

Jean-Vincent du LAC
Michel BERNARDI
Michel DESCHAMPS
Edith DESAILLY
Danièle LALAOUNIS

Membre citoyen :
Jean Pierre MAZERY

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité entérine la proposition concernant les personnes désignées ci-dessus

31 VOTANTS

31 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-063 : Modification de la répartition du marché subséquent de la « Piscine » suite à diminution du pourcentage de l'architecte

Vu la délibération MA-DEL-2020-001 du 23 janvier 2020 accordant un marché de maîtrise d'oeuvre au cabinet ARCHI TRIAD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le dossier de restructuration complète et couverture de la piscine, le taux de rémunération des architectes pour la mission de base complète est passé de 9,80 % à 9.30 %.ci qui induit une baisse des honoraires.

Le Conseil Municipal délibère

- Prend note que le marché subséquent relatif aux études est dorénavant de 44 640 HT le taux de rémunération étant passé de 9,80 % à 9,30 %.

- autorise le maire à signer tous documents nécessaires à cette modification

31 VOTANTS

31 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-064 : Lancement des travaux piscine

Monsieur le Maire refait un point du dossier piscine et indique au Conseil Municipal qu'une partie des subventions attendues a été reçue

ANTS : 100 000,00 €
Département : 150 000,00 €
DETR : 290 000,00 €

Il s'ensuit un débat entre divers conseillers municipaux demandant si les coûts de fonctionnement avaient été chiffrés, si le chauffage était compris dans le projet.

Monsieur BAILLIF répond que la mission de l'Architecte ne comportait pas l'étude des coûts de fonctionnement. Le chauffage était bien compris dans le projet, mais actuellement une étude pour une autre forme de chauffage mutualisé avec la Communauté de Communes couvrant le groupe scolaire, la piscine et la MJC est menée.

Madame ENCELIN fait remarquer que l'intitulé n'est pas bon, car il s'agit de lancer l'appel d'offre et non de lancer les travaux.

Monsieur BAILLIF acquiesce pour cette erreur.

Mme ENCELIN demande si l'Architecte ne pourrait pas venir présenter le projet aux nouveaux conseillers et maires délégués.

Monsieur BAILLIF prend note et déclare qu'il sera demandé à l'architecte de venir présenter le projet à la prochaine commission de travaux et que celle-ci sera chargée de l'expliquer au prochain conseil.

Le Conseil après avoir débattu et délibérer :

- Refuse de lancer l'appel d'offre dit que ce point sera statué lors de la prochaine réunion
- demande que l'architecte soit contacté pour venir présenter le projet de la piscine.
- souhaite qu'une étude des coûts de fonctionnement soit diligentée

31 VOTANTS

31 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-065 : Lancement des travaux boucherie de Neuilly sur Eure

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'ensemble des subventions demandé pour la boucherie a été obtenu. Il sollicite l'autorisation de lancer l'appel d'offres.

Il présente aussi le plan de financement :

Désignation	Montant	Désignation	Montant
Travaux	128 858	OCM	25 000
Maitrise d'oeuvre	14 204	DETR	80 178
		Département	10 000
		Emprunt	28 822
TOTAL	144 000	TOTAL	144 000

Monsieur le Maire demande d'inscrire le plan de financement au budget annexe de la boucherie section d'investissement ainsi que l'autorisation de lancer les appels d'offres.

Le Conseil Municipal délibère :

- Accepte le plan de financement tel que proposé
- Donne son accord pour lancer l'appel d'offre
- Ouvre les crédits du plan de financement ci-dessus en investissement
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afin de mener à bien ce projet.

31 VOTANTS

31 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-066 : Remboursement de frais carte conducteur

Monsieur le Maire expose qu'il a été nécessaire de prévoir une carte d'identification de conducteur poids lourds pour un de nos salariés afin de lui permettre de conduire le camion équipé d'un tachygraphe.

Il demande l'accord au Conseil Municipal pour rembourser à Monsieur GENTAIS Franck la somme de 63 € représentant les frais réglés pour l'obtention de cette carte par le salarié.

Le Conseil Municipal accepte de rembourser à Monsieur Franck GENTAIS la somme de 63 € représentative de ses frais.

31 VOTANTS

31 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-067 : Aménagement du chemin de la Grande Tasse à Marchainville : Participation de la commune par convention avec la Communauté de Communes

Vu la délibération MA-DEL-2020-008 du 23 janvier 2020 concernant l'aménagement du chemin de la Grande Tasse à Marchainville (convention avec la Communauté de Communes)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que par délibération n° MA-DEL-2020-008 du 23 janvier dernier il avait été délibéré sur le plan de financement des travaux avec une participation de la commune, hors il s'avère qu'une inversion de chiffres dans la convention de la Communauté de Communes a induit une erreur du plan de financement.

Il convient donc d'annuler cette délibération et d'approuver le plan de financement corrigé.

Financement	Montant
FCTVA	895,45
Participation de la commune	2 281,62
Participation de la CdC des Hauts du Perche	2 281,63
TOTAL	5 458,70

Le Conseil Municipal délibère :

- Approuve le plan de financement corrigé
- Annule la délibération MA-DEL-2020-008 du 23 janvier 2020

31 VOTANTS 31 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-068 : Admission en non-valeur

Vu le mail du Trésorier Principal en date du 18 juin dernier,

Monsieur le Maire expose les faits :

"Le comptable, expose qu'il n'a pas pu recouvrer un titre au nom du SIAA pour un montant de 2 993,75 € émis par la commune de Neuilly sur Eure ". Il doit partir en retraite à la fin de l'année et doit donc apurer tous les comptes".

Il est précisé par Monsieur VIANDIER qu'il s'agirait d'une dette d'un adhérent du syndicat qui a fait faillite. Une partie de la dette avait été prise en charge par les autres adhérents. C'est la somme restant due que nous devons mettre en non valeur

Cet ancien syndicat d'assainissement des vallées a été dissouts aux environs de 2004.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour inscrire ce titre en "admission en non-valeur".

Le Conseil Municipal après avoir délibéré donne son accord pour porter en non-valeur le titre émis à l'encontre du SIAA LA LANDE - NEUILLY pour un montant de 2 993.75 €

31 VOTANTS 31 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

QUESTIONS ORALES

a) Informations sur le COVID 19

Monsieur FABRE fait référence à l'intervention du Professeur RAOULT, les choses sont claires il faut toujours être vigilants par rapport au COVID 19.

Il nous fait part des chiffres officiels pour l'Orne :

hospitalisation : 40
Réanimation : 3
Nouveaux entrés : 0
Renvoyés chez eux : 221
Décédés : 38

Il conseille vivement le lavage des mains, de rester masqué, de continuer à respecter les gestes barrières. Une deuxième vague a débuté en Corée.

Monsieur VÉRAIN précise qu'en Normandie il est quasiment impossible de faire un test alors qu'en région parisienne il suffit de descendre en bas de l'immeuble.

Monsieur FABRE répond qu'il est vrai que dans l'Ouest il n'y a pas beaucoup de test. La Corée n'a rien fermé, mais ils ont testé massivement. Au-dessus de l'ARS c'est le ministre qui décide de l'information à donner.

b) Restaurant

Monsieur DESCHAMPS demande s'il y a du nouveau au sujet du restaurant.

Monsieur BAILLIF précise qu'une annonce a été repassée pour deux mois. Les dossiers des deux candidats pressentis jusqu'à présent sont à l'étude à la CCI

c) Piscine

Madame ROYER-BERGER demande si une information sur l'ouverture de la piscine aura lieu dans les journaux..

Monsieur BAILLIF précise qu'un article sera diffusé dans les journaux locaux avant l'ouverture du 6 juillet 2020;.

d) Panneau informatif

Mme LECARPENTIER souhaiterait connaître quand va être installé le panneau électronique de la commune de Longny au Perche;

Monsieur le Maire indique qu'il sera installé au plus tôt.

e) Décorations de Noël

Madame BRAULT demande quelles sont les possibilités pour commander les décorations de Noël.

Monsieur VIANDIER déclare qu'il faut passer les commandes avant le 31 octobre 2020 pour pouvoir profiter de bonnes réductions. Il indique qu'il faudrait regrouper les commandes des communes déléguées avant le 30 juin 2020 et commander sur le même catalogue qui est mis à leur disposition

Monsieur du LAC fait un tour d'horizon de ses différentes interventions auprès des commerces et de la population. et note l'importance de continuer sur cette lancée pour les attentes des commerçants et l'installation des nouveaux.

La séance est levée à 21 h 50

Prochaine réunion le mercredi 22 juillet 2020